

RAPPORT SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme la présentation du débat d'orientation budgétaire, disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet du budget 2017 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 1^{er} mars 2017.

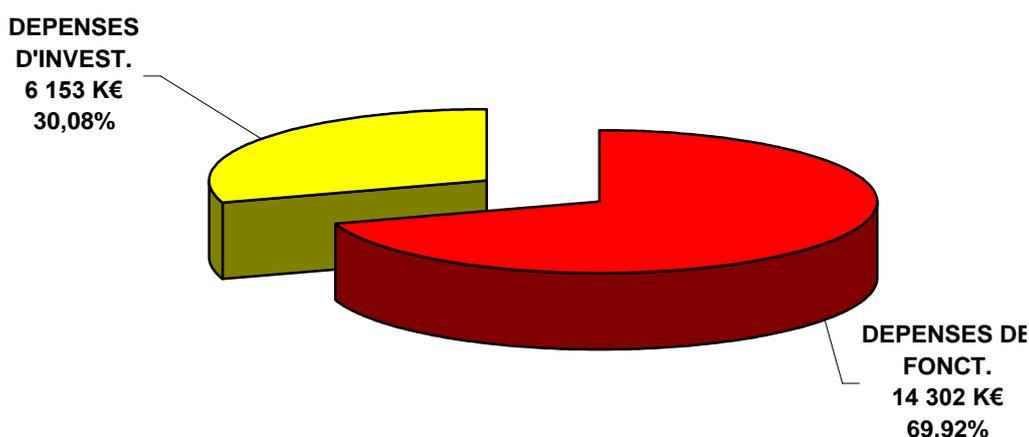
Ce projet de budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- d'atténuer le montant du capital à emprunter en inscrivant ultérieurement des subventions attendues auprès des différents partenaires (Etat, MEL,...) lorsque celles-ci auront été accordées

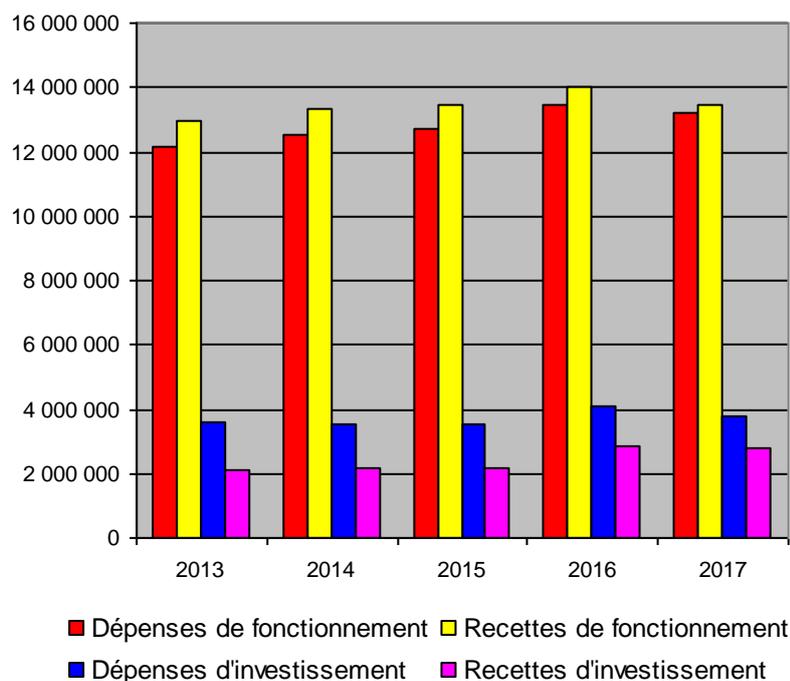
Ce budget est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

1. Vue globale

La masse budgétaire du budget primitif 2017 est de 20 455 126,87 €, fonctionnement investissement confondus.



Evolution des Budgets Primitifs Opérations réelles 2013-2017 (hors 1068)					
LIBELLE	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses de fonctionnement	12 166 592	12 511 096	12 694 376	13 428 451	13 191 684
Recettes de fonctionnement	12 985 552	13 337 574	13 486 827	14 004 208	13 460 899
Dépenses d'investissement	3 573 295	3 537 550	3 519 304	4 120 739	3 803 351
Recettes d'investissement	2 106 992	2 157 555	2 201 518	2 864 172	2 800 628



2. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 14 301 666,60 € (y compris les opérations d'ordre) et diminue de 3,32% par rapport à 2016 (14 793 169,82 €).

• Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement 13 191 684,00 € diminuent globalement de 1,76% (-236 767 €).

Elles se décomposent comme suit :

LIBELLE CHAPITRE	2013	2014	2015	2016	2017
011	3 077 220	3 158 610	3 039 447	2 967 858	2 968 542
012	6 711 118	6 975 072	7 377 486	7 553 567	7 797 100
014				601 383	135 000
65	1 882 850	1 928 064	1 889 513	1 945 503	1 978 904
66	398 729	364 634	321 030	306 015	269 015
67	96 676	84 716	66 900	54 125	43 123
TOTAL	12 166 593	12 511 096	12 694 376	13 428 451	13 191 684

Les charges à caractère général (011) restent stables 2 968 541,60 € au lieu du 2 967 857,78 €.

Les crédits alloués au fonctionnement des services sont limités pour permettre la maîtrise des charges de fonctionnement.

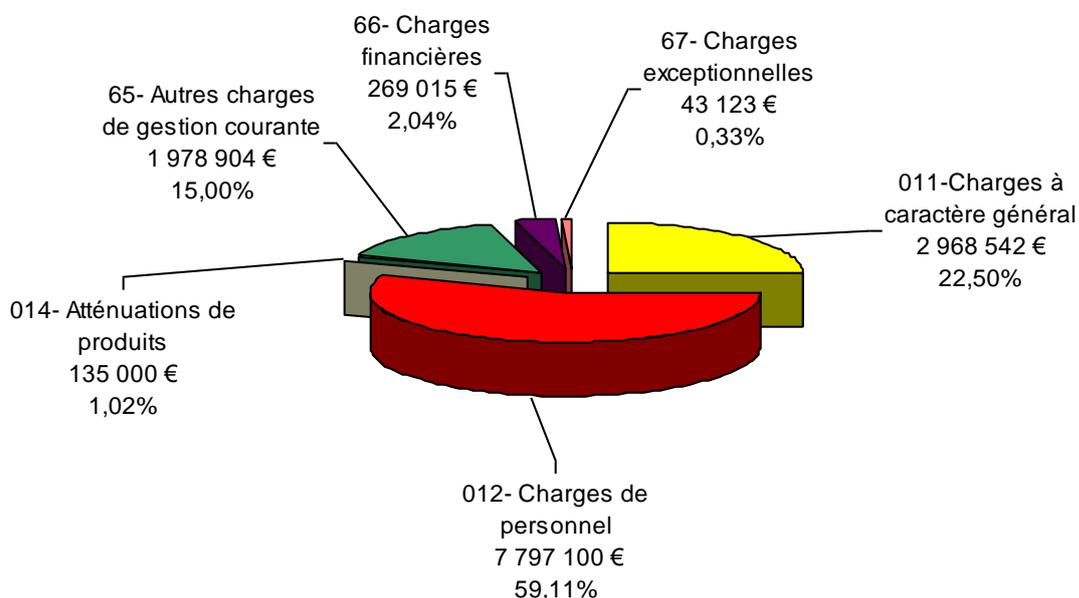
Les dépenses de personnel (012) : C'est le premier poste de dépense par importance. Il est majoré de 3,22 % soit + de 243 533 €. Cette hausse s'explique par la prise en charge des évolutions de carrière, la majoration des cotisations patronales et du point d'indice (+ 0,6% au 1^{er} février 2017).

Les atténuations de produits (014) correspondent à la contribution au redressement des finances publiques. A savoir qu'en cours d'année 2016, la CRFP a été réévaluée à 255 924 €.

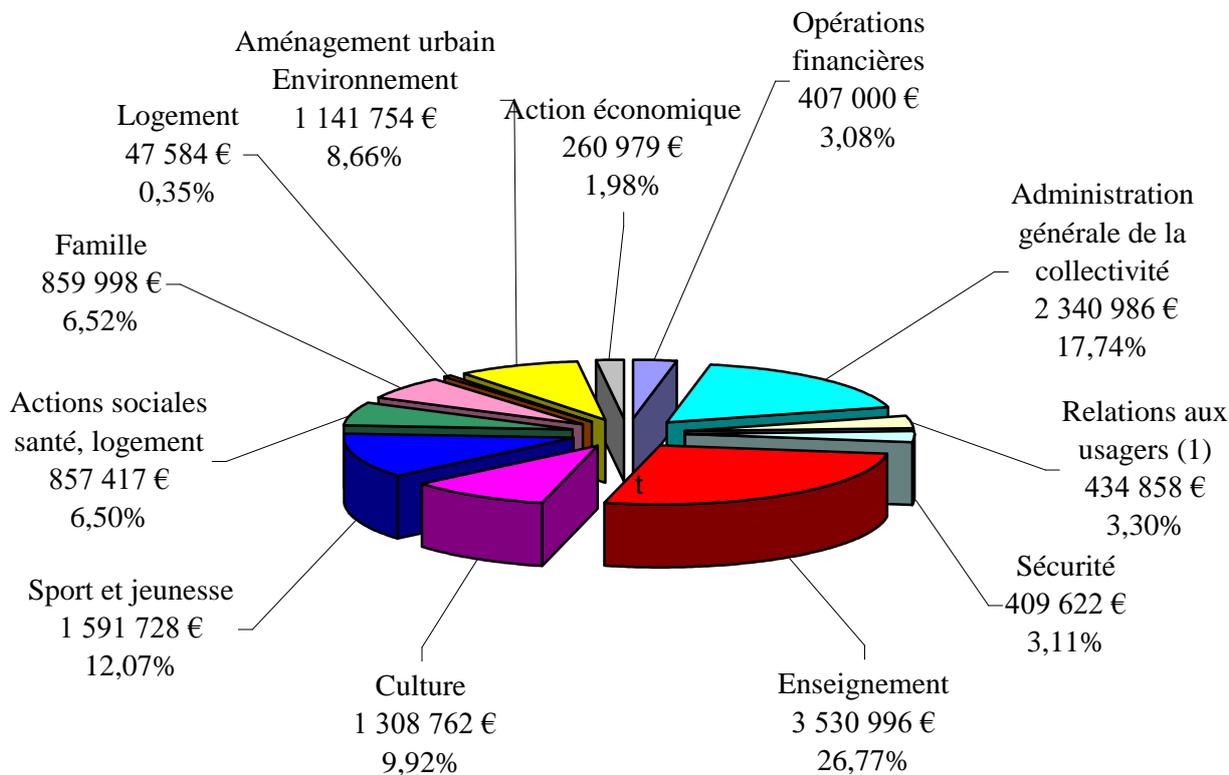
Les subventions et participations (65) : 1 978 904,40 € au lieu de 1 945 502,79 € augmentent de 1,72%. Cela correspond à l'augmentation de la subvention au CCAS (transfert des colis aux personnes âgées et régularisation de salaire + 55 913 €). En revanche, les subventions aux associations diminuent d'environ 23 712 €.

Les charges financières (66) s'établissent à 269 015 € au lieu de 306 015 €

Les charges exceptionnelles (67) diminuent d'environ 11 000 € avec la fin de la participation au FISAC.



REPARTITION PAR FONCTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



(1) Les relations aux usagers comprennent l'administration de l'Etat, la communication, les fêtes et cérémonies, le cimetière.

• Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 13 460 898,70 € en diminution de 3,88% et se répartissent comme suit :

LIBELLE CHAPITRE	2013	2014	2015	2016	2017
013	46 890	38 110	50 000	59 278	87 229
70	655 789	635 406	652 328	666 355	773 539
73	8 934 964	9 116 969	9 281 874	9 601 412	9 579 151
74	3 215 445	3 400 618	3 388 859	3 586 479	2 921 556
75	122 464	146 471	109 766	86 684	95 424
77	10 000		4 000	4 000	4 000
TOTAL	12 985 552	13 337 574	13 486 827	14 004 208	13 460 899

Atténuations de charges (013) : il s'agit des remboursements de rémunérations et de charges sociales pour maladie, et les participations de l'agence de services et de paiement (ASP).

Les produits des services et domaine (70) : ils augmentent de 107 184 €. Cela est dû essentiellement à la fourniture des repas par la ville au Foyer Longchamp et à l'ouverture de la Pépinière

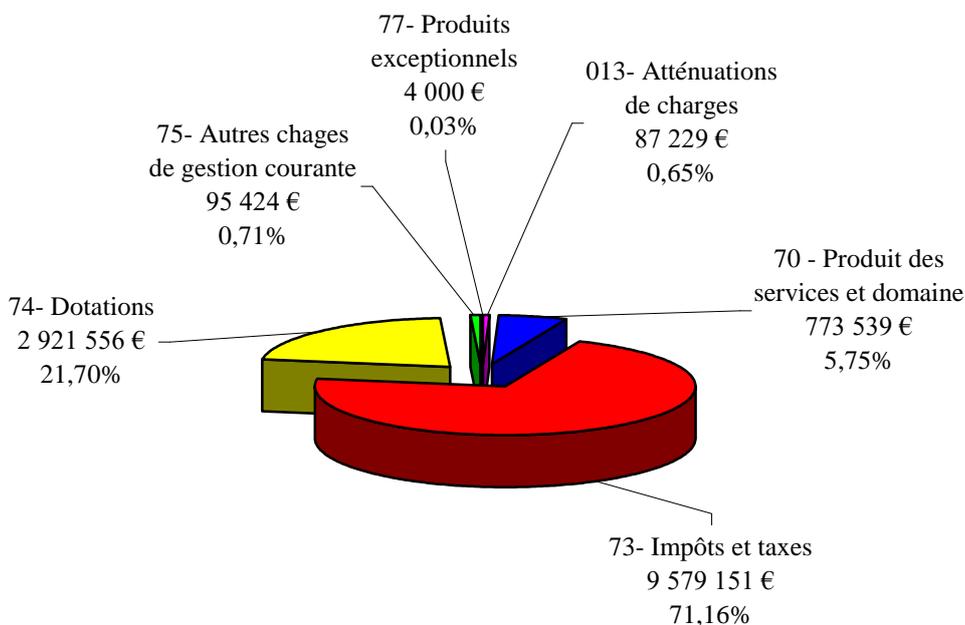
Les impôts et taxes (73) : le montant de 6 108 634 € prévu au compte 73111 n'est qu'une estimation, n'ayant pas encore reçu l'état fiscal transmis par les services de l'Etat. Cette prévision a été établie avec une revalorisation des bases d'imposition de 0,4% prévue dans la loi de finances 2017. Les autres impôts restent stables sauf le FPIC qui s'accroît de 47 491 €.

Les dotations de l'Etat (74) : la diminution des dotations provient essentiellement de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (-616 408 €). Le montant de la DGF après régularisation de la CRFP diminue en réalité de -12,03% entre 2016 et 2017 ou -160 725 €. Elle provient également de la diminution des compensations fiscales (-44 076 €) et de la participation pour les emplois d'avenir (-77 966 €) mais est légèrement compensée par l'augmentation de la CAF grâce à l'ouverture de la Pépinière (+ 48 842 €) et la création d'un FCTVA en fonctionnement (+20 000 €).

Les recettes fiscales et les dotations seront ajustées lors d'une décision modificative après le vote des taux d'imposition et la notification des dotations.

Le compte « autres produits de gestion courante » (75) reste stable. Il s'agit des revenus des immeubles, des avoirs ou encore des remboursements de personnel mis à disposition.

Les produits exceptionnels (77) : ces recettes sont incertaines.



3. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 6 153 460,27 €, y compris les restes à réaliser et les opérations d'ordre.

• Dépenses :

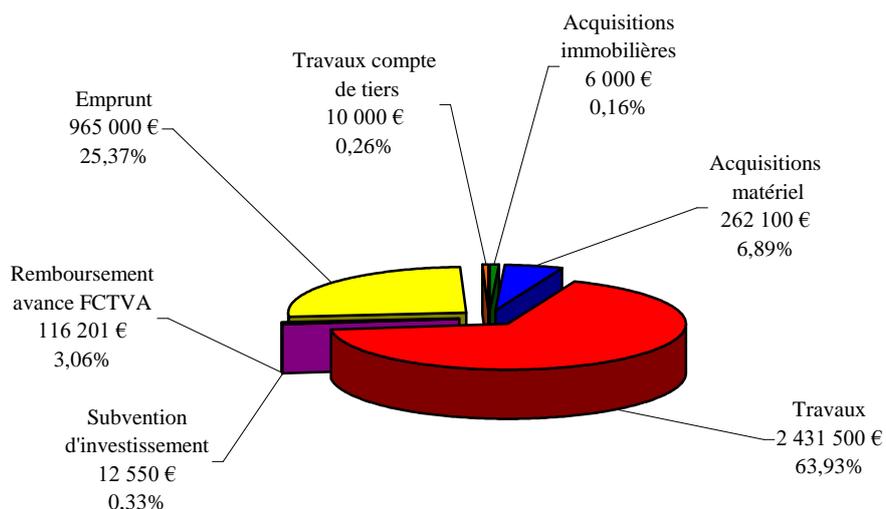
LIBELLE	2013	2014	2015	2016	2017
Acquisitions immobilières	25 000		752 800	30 200	6 000
Acquisitions matériel	192 415	236 600	246 780	236 688	262 100
Travaux	2 388 685	1 324 000	1 267 000	2 612 100	2 431 500
Subvention d'investissement	29 195	13 950	13 950	12 550	12 550
Remboursement avance FCTVA				116 201	116 201
Emprunt	920 000	1 945 000	1 215 000	1 103 000	965 000
Travaux compte de tiers	18 000	18 000	23 774	10 000	10 000
TOTAL	3 573 295	3 537 550	3 519 304	4 120 739	3 803 351

Les dépenses réelles d'investissement (hors reports) sont de 3 803 351 € soit une diminution de 7,70%.

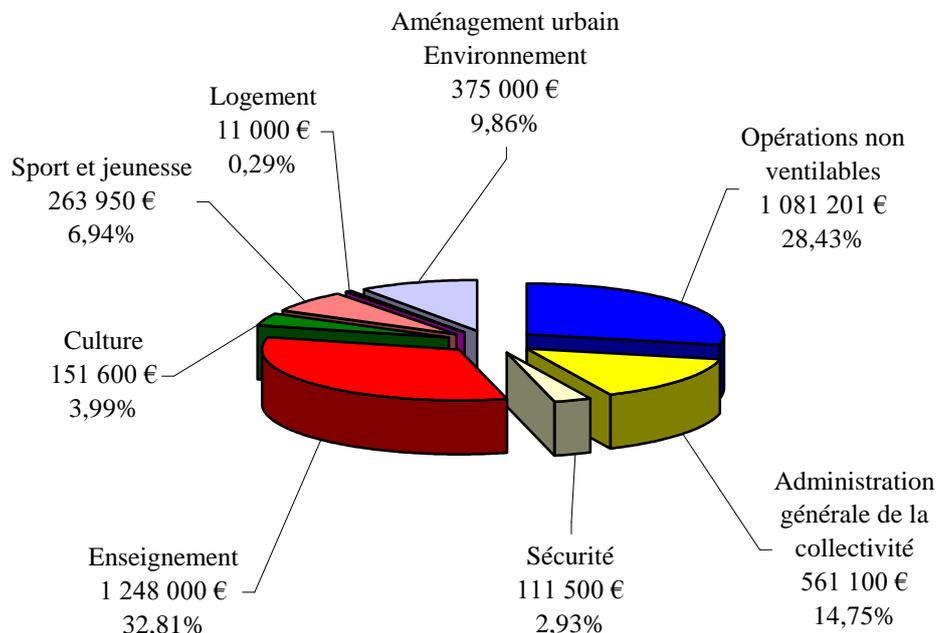
Pour information, le montant des restes à réaliser est de 2 242 849,27 € et les opérations d'ordre 107 260,00 € (essentiellement travaux de régie).

Les principaux projets pour l'année 2017 sont les suivants :

- . Construction cuisine centrale, réfectoire et maternelle Paul Bert (1 000 000 €)
- . Travaux réfection toitures Marie Curie, Desmulliez, Jules Ferry, Espace Maurice Codron (269 000 €)
- . Rénovation sanitaires écoles (100 000 €)
- . Travaux voûte Eglise (100 000 €)
- . Travaux restructuration Jules Ferry (50 000 €)
- . Réinformatisation bibliothèque (60 000 €)
- . Sécurisation des écoles (50 000 €)
- . Extension vidéo surveillance (80 000 €)
- . Fourniture écran Eden (30 000 €)



REPARTITION PAR FONCTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



• Recettes

LIBELLE	2013	2014	2015	2016	2017
Subventions	141 611	861 000	94 000	683 732	82 247
Emprunts	1 448 136	388 155	1 884 744	1 181 940	1 743 405
Dotations	499 244	609 000	199 000	206 000	399 000
Participation financière					33 991
Cessions		281 400		782 500	531 985
Travaux compte tiers	18 000	18 000	23 774	10 000	10 000
TOTAL	2 106 991	2 157 555	2 201 518	2 864 172	2 800 628

Les recettes réelles d'investissement (hors report) s'élèvent à 3 950 132,56 € dont 1 149 504,16 € pour les excédents de fonctionnement capitalisés (1068).

Pour information, les restes à réaliser de recettes sont de 1 090 123,31 € et les opérations d'ordre 1 109 982,60 € (670 982,60 € pour le virement (021) et 439 000 € pour les amortissements (28)).

Les recettes sont constituées d'un emprunt d'équilibre de 1 743 405,43 €. Ne sont pas déduites les futures subventions que nous pourrions obtenir.

Les subventions (13) inscrites sont celles dont nous avons obtenues un arrêté d'attribution soit 20 000 € de réserve parlementaire pour la vidéo protection, 15 000 € de la fédération française de football pour les vestiaires de Jean Cholle et 2 591,95 € de la CAF pour la fourniture de stores au parc maréchal.

Les dotations (10) proviennent en grande partie du FCTVA (395 000 €).

La participation financière (27) correspond à la réintégration de recettes financières du SIVU région câble suite à sa dissolution.

Les cessions : 531 985 € correspondent aux ventes suivantes :

- . 53 Ter rue du Vert Pré : 295 000 €
- . 22, 24 rue Gabriel Péri et terrain : 197 000 €
- . Terrain rue des Camélias : 39 985 €

L'autofinancement passe de 1 256 566,69 € à 1 002 722,60 € soit une diminution d'environ 253 844,09 €

